



ACCOPYL

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Septembre 2016

1. QU'EST-CE QU'ACCOPYL

- ACCOPYL est né en Février 2016 à l'initiative de Nicolas PIGNAL, Conseil en Management.
- C'est un réseau de professionnels expérimentés ayant des compétences de haut niveau et désireux de développer leur business à partir de recommandations mutuelles
- Ses adhérents ont tous un tronc commun de compétences transversales et une expertise spécifique dans différents secteurs d'activité
- La diversité des métiers représentés contribue à l'enrichissement des membres et permet de multiplier les cibles.
- ACCOPYL propose à ses membres un cadre structuré et un accompagnement pragmatique favorisant ainsi une forte implication et de bons résultats
- Le nombre d'adhérents d'ACCOPYL est limité à 30 afin de favoriser des échanges productifs
- Le business model d'ACCOPYL est novateur et répond aux évolutions sociétales. Chaque membre est indépendant et agit pour son compte au travers de la structure professionnelle qu'il a choisie
- Les membres peuvent se regrouper pour répondre à un besoin client sous la forme d'une « task force »
- Les clients cibles d'ACCOPYL sont essentiellement des dirigeants ou assimilés
- Les membres respectent les critères d'adhésion et sont liés par une charte de déontologie
- ACCOPYL est implanté à Lyon et intervient sur le territoire national
- ACCOPYL est sans frais d'adhésion mais la sélection de ses adhérents se fait sur CV et entretien préalable dans le respect de la charte d'adhésion. Nicolas PIGNAL a toute autorité pour définir les adhésions et les résiliations de ses membres.
- « ACCOPYL™ » est une marque déposée. La marque « ACCOPYL » et son logo portent en eux des significations :
 - ACCOPYL induit ses 3 activités principales : Accompagnement Conseil Pilotage, le « Y » associé au « L » rappellent « Lyon », son origine, et en fait un ambassadeur
 - Le logo reprend graphiquement les idées suivantes : environnement, périmètre, objectif, ressources, progression, mesures, espace d'intervention.
 - Les couleurs reflètent les valeurs d'ACCOPYL : créativité, dynamisme, communication, proximité, sécurité et neutralité.
- Le slogan d'Accopyl est « Le bon sens au service de la réussite »

2. LES VALEURS D'ACCOPYL

- Le partage est au centre des valeurs d'ACCOPYL. Basé sur la réciprocité des recommandations internes, chaque membre reçoit autant qu'il donne
- L'état d'esprit d'ACCOPYL permet la cohésion du groupe et fournit son énergie. Il implique un fonctionnement qui s'appuie sur la solidarité, la confiance et l'entraide
- C'est un modèle d'économie collaborative qui permet à chaque membre de bénéficier du business développé par l'ensemble du groupe
- Au fil du temps, les membres d'ACCOPYL établissent des relations de qualité. Ils apprennent à cerner les expertises de chacun afin de les recommander à leur entourage professionnel et privé
- Bien que le groupe ACCOPYL fonctionne à partir d'une véritable collaboration sur le développement des affaires, chaque membre conserve son indépendance et son autonomie lorsqu'il est en mission chez un client
- Les membres interviennent chez leurs clients dans le respect de la charte de déontologie d'ACCOPYL, impliquant la mise en œuvre d'une démarche qualité et la recherche de l'excellence
- L'humain, la relation et la communication sont au centre des méthodes de management d'ACCOPYL et en font sa spécificité

3. LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Les membres d'ACCOPYL s'engagent à respecter les principes fondamentaux qui régissent ACCOPYL. Ces engagements constituent le ciment qui les unissent autour de valeurs communes.

- **Vis-à-vis d'ACCOPYL :**
 - ✓ Respecter tous les critères d'adhésion et appliquer la charte de déontologie d'ACCOPYL
 - ✓ Démontrer son esprit collaboratif et partager les valeurs d'ACCOPYL
 - ✓ Participer activement au développement d'ACCOPYL, assurer sa promotion par tous les moyens
 - ✓ Participer activement au fonctionnement d'ACCOPYL, mettre à jour le site internet
 - ✓ Avoir un comportement responsable et bienveillant dans toutes les circonstances engageant la réputation d'ACCOPYL
 - ✓ Fournir des services respectant les exigences de qualité et de prix définies par ACCOPYL
 - ✓ Maintenir son niveau d'expertise par des formations continues adaptées
 - ✓ Informer les autres membres sur ses changements de situation et ses nouvelles compétences, et maintenir à jour les informations sur sa page profil du site ACCOPYL
 - ✓ Animer au moins un workshop par an sur l'une de ses expertises transversales
 - ✓ Rédiger régulièrement des articles en rapport avec les activités d'ACCOPYL, destinés à alimenter le blog du site internet et des réseaux sociaux
 - ✓ Participer régulièrement aux autres workshops d'ACCOPYL
 - ✓ Créer un lien internet et une description courte d'ACCOPYL sur son site professionnel (ou à défaut personnel) et sur les réseaux sociaux
 - ✓ Réaliser un chiffre d'affaire personnel suffisamment consistant eu égard à son expertise. Les membres d'ACCOPYL s'engagent à fournir une attestation de leur CA sur simple demande d'ACCOPYL. La non-fourniture de cette attestation peut entraîner l'exclusion du membre sans préavis.
 - ✓ Donner son accord pour l'utilisation et la diffusion (interne et externe) de son image (photo, vidéo, bande son, dessin) sur le site internet d'Accopyl et sur tout autre support de communication, à des fins de promotion d'Accopyl ou de ses membres dans le monde entier et ce, seulement pendant la durée d'adhésion. Cet accord ne donne lieu à aucune compensation financière ou rémunération avant, pendant ou après utilisation.

- **Vis-à-vis des autres membres :**
 - ✓ Avoir une attitude positive et constructive avec les autres membres
 - ✓ Développer un état d'esprit de confiance et de bonne volonté avec les autres membres et les personnes auprès de qui on est recommandé.
 - ✓ A l'adhésion, partager 3 nouveaux contacts clients avec les membres d'ACCOPYL (en échange de la mise à disposition de la liste des contacts déjà existante)
 - ✓ Etre prescripteur auprès de ses contacts clients pour les autres membres d'ACCOPYL
 - ✓ Etre loyal envers les autres membres et les personnes auprès de qui on est recommandé
 - ✓ Ne pas laisser sans suite les recommandations reçues et informer de l'avancement celui qui a apporté la recommandation
 - ✓ Transmettre les missions potentielles à l'adhérent ACCOPYL le plus en adéquation avec les besoins
 - ✓ Venir en assistance des autres membres en cas de besoin
- **Vis-à-vis des clients :**
 - ✓ Fournir des prestations de qualité, reconnues par les clients
 - ✓ Respecter les codes de déontologie et les bonnes pratiques de sa profession
 - ✓ Toujours intervenir dans un cadre légal
 - ✓ Appliquer une facturation en rapport avec une prestation de haut niveau
 - ✓ Etablir sa propre offre de service et faire ses propres offres commerciales
 - ✓ Gérer directement sa relation avec l'ensemble des acteurs de ses missions
 - ✓ Etablir soi-même tous les documents contractuels

4. ADHESION INDIVIDUELLE

Pour adhérer, chaque nouvel adhérent d'ACCOPYL s'engage à respecter cette charte de déontologie en la signant ci-dessous :

NOM Prénom :

--

Date :

--

Signature :

--